



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	
▶ Locaux meublés	
▶ Locaux commerciaux	
▶ Locaux professionnels	
▶ Locations saisonnières	
▶ Biens ruraux	
▶ Terrains	
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	
▶ Immeubles entiers	
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation		bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	-	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	-	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	-	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locaux commerciaux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locaux professionnels		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)		

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de % incluse.

^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au / /

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

❖ **PRESTATIONS :**
Montants maximums

❖ Appartements	HONORAIRES TTC ¹	A LA CHARGE DE
⇒ Jusqu'à 200 000 €	7% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur
⇒ De 200 000 € à 300 000 €	6% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur
⇒ A partir de 300 000 €	5% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur
❖ Maison / Villa	HONORAIRES TTC ¹	A LA CHARGE DU
⇒ Jusqu'à 200 000 €	7% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur
⇒ De 200 000 € à 300 000 €	6% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur
⇒ A partir de 300 000 €	5% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur
❖ Local commercial (murs)	HONORAIRES TTC ¹	A LA CHARGE DU
⇒ Jusqu'à 200 000 €	7% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur
⇒ De 200 000 € à 300 000 €	6% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur
⇒ A partir de 300 000 €	5% TTC du prix de vente du bien	L'acquéreur

¹ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

¹ Indiquer le taux ou le montant en euros

Honoraires au 12/10/2022

Alsace-Patrimoine Sarl – 16 Rue du Faubourg de Pierre – 67000 STRASBOURG
 Tél : 03 88 23 29 39 – alsace-patrimoine@orange.fr
 SARL au capital de 7622,45 €

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 6701 2016 000 007 462 délivrée par la CCI Strasbourg et du Bas-Rhin
 Garantie financière accordée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions : 16 Rue Hoche – 92919 La Défense
 Contrat 00574 pour 30 000 € Transactions et 229 000 € Gestion Immobilière – R.C.T.I. 410 354 849

ALSACE-PATRIMOINE SARL
 Transactions Immobilières - Gestion Locative
 16 Rue du Faubourg de Pierre - 67000 STRASBOURG
 Tél : 03 88 23 29 39
 Site internet : www.alsace-patrimoine.fr

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS

❖ **PRESTATIONS :**
Montants maximums

❖ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	HONORAIRES TTC ¹	A LA CHARGE DU
Entremise / négociation	50 €	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ²	- 10 € / m ² - 10 € / m ²	Bailleur Locataire
Etat des lieux location vide ²	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	Bailleur Locataire
❖ Locaux de droit commun	HONORAIRES TTC ¹	A LA CHARGE DU
Entremise / négociation	néant	
Rédaction du bail	10 % du loyer annuel	Locataire
Etat des lieux	5 % du loyer annuel	Locataire
❖ Locaux commerciaux	HONORAIRES TTC ¹	A LA CHARGE DU
Entremise / négociation	néant	
Rédaction du bail	10 % du loyer annuel	Locataire
Etat des lieux	5 % du loyer annuel	Locataire
❖ Locaux professionnels	HONORAIRES TTC ¹	A LA CHARGE DU
Entremise / négociation	néant	
Rédaction du bail	10 % du loyer annuel	Locataire
Etat des lieux	5 % du loyer annuel	Locataire

¹ Indiquer l'assiette et le taux ou le montant en euros

¹ TVA au taux en vigueur de 20% incluse

² Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret.

Honoraires au 12/10/2022

Alsace-Patrimoine Sarl – 16 Rue du Faubourg de Pierre – 67000 STRASBOURG
 Tél : 03 88 23 29 39 – alsace-patrimoine@orange.fr
 SARL au capital de 7622,45 €
 Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 6701 2016 000 007 462 délivrée par la CCI Strasbourg et du Bas-Rhin
 Garantie financière accordée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions : 16 Rue Hoche – 92919 La Défense
 Contrat 00574 pour 30 000 € Transactions et 229 000 € Gestion Immobilière – R.C.T.I. 410 354 849

